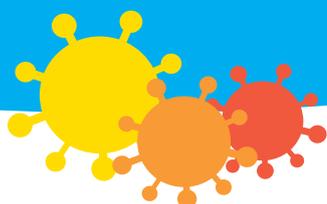
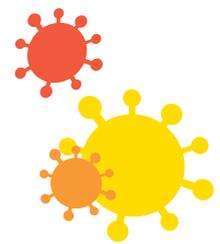


GESTION DE LA CRISE COVID-19

Les entreprises bretonnes
accompagnées par leurs Services
de Santé au Travail Interentreprises



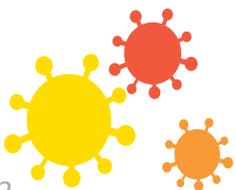


Dès le début de la crise* des actions concrètes pour accompagner les entreprises

<p>TOUTES LES ENTREPRISES CONCERNÉES</p> <p>Nos 71 200 entreprises adhérentes Près de 735 500 salariés</p>	<p>46 200 VISITES RÉALISÉES</p> <p>dont 32 % en téléconsultation dont 54 % de visites de reprise et à la demande tous les rendez-vous urgents assurés</p>	<p>19 739 ACTIONS EN ENTREPRISES</p> <p>dont 87 % concernant la Covid-19 328 participations à des CSE et CSSCT</p>
<p>UN SERVICE MAINTENU</p> <p>+ de 800 professionnels de santé mobilisés pendant le confinement</p> <p>Une présence constante pour répondre aux demandes des entreprises</p>	<p>100% ENGAGÉS</p> <p>Tous nos pôles mobilisés :</p> <p>Administratif Médical Prévention</p>	<p>DES ÉQUIPES À L'ÉCOUTE</p> <p>Une plateforme téléphonique renforcée : les appels traités dans les meilleurs délais</p> <p>Des cellules d'écoute pour tous dès le 17 mars avec + de 290 professionnels en ligne</p>
<p>DES OUTILS À DISPOSITION</p> <p>Fiches conseils métiers, aide à la rédaction du PCA⁽¹⁾, mise à jour du DUERP⁽²⁾, guide de reprise d'activité, fiche pratique télétravail, prévention des RPS⁽³⁾, etc.</p>	<p>DES CAMPAGNES D'INFORMATION CIBLÉES</p> <p>+ de 350 000 mails d'information envoyés</p>	<p>DES SERVICES INNOVANTS</p> <p>Téléconsultations Ateliers en ligne Webinaires Visioconférences Télétravail</p>

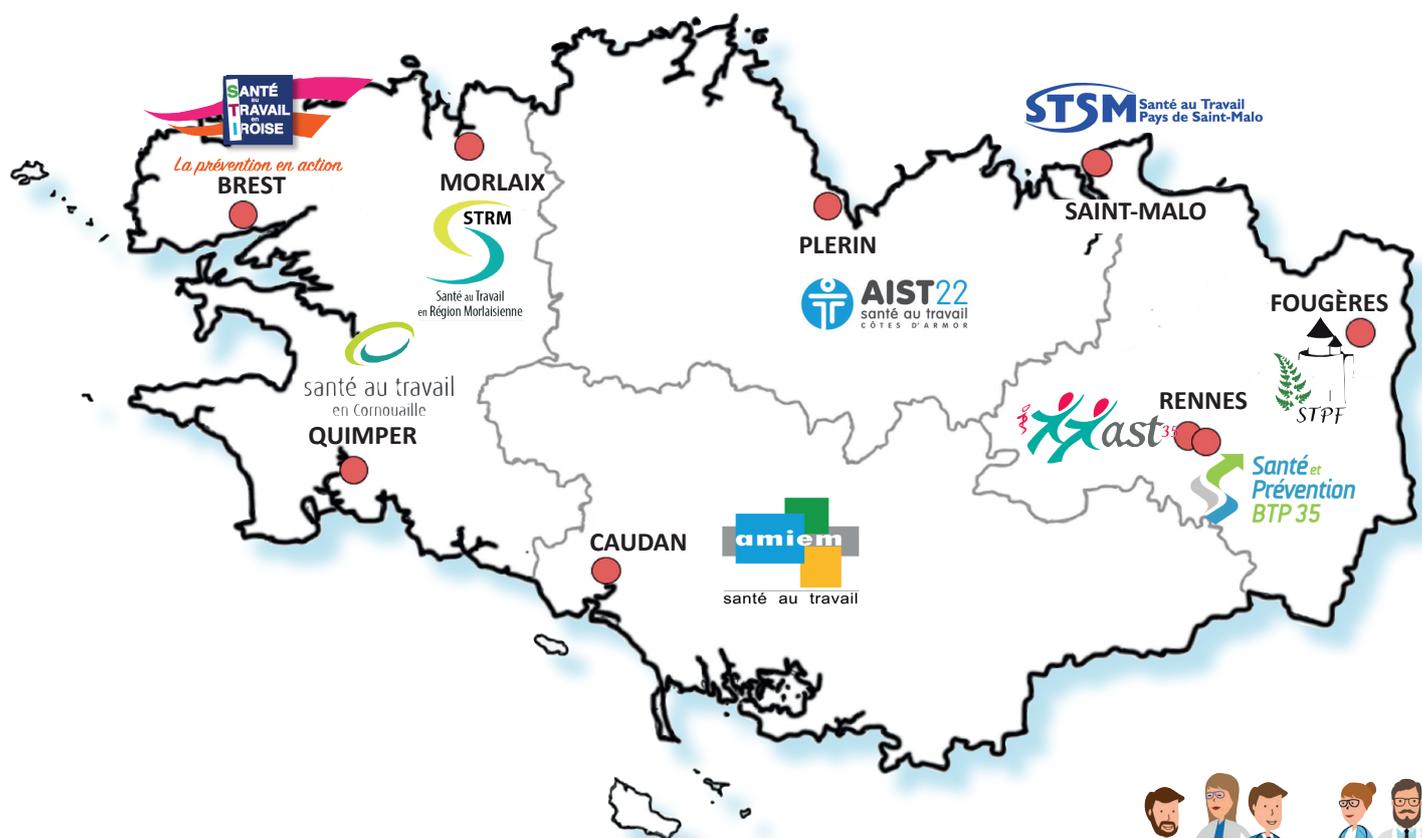
* dans la période du 17 mars au 30 juin 2020.

(1)- Plan de Continuité d'Activité
(2)- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
(3)- Risques Psycho-Sociaux



Présanse Bretagne

9 services interentreprises sur le territoire



Présanse Bretagne est l'association régionale qui regroupe les 9 Services Interentreprises de Santé au Travail (SSTI) de Bretagne. Elle fait partie du réseau Présanse, organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises au niveau national.

Présanse Bretagne assure la représentation collective des SSTI bretons auprès de leurs interlocuteurs institutionnels et des partenaires sociaux. Elle met en place toutes actions communes régionales destinées à améliorer la visibilité, l'offre de service, à réduire les coûts de fonctionnement ou à assurer le développement et la pérennisation des organisations.

Cette coopération et cette convergence régionales permettent une plus grande pertinence et une efficacité des actions réalisées.

Ensemble, les 9 SSTI font évoluer la santé au travail en mutualisant leurs moyens afin d'améliorer le service rendu aux entreprises adhérentes et à leurs salariés.

848 professionnels, dont :

218 médecins du travail

104 infirmiers

138 préventeurs spécialisés

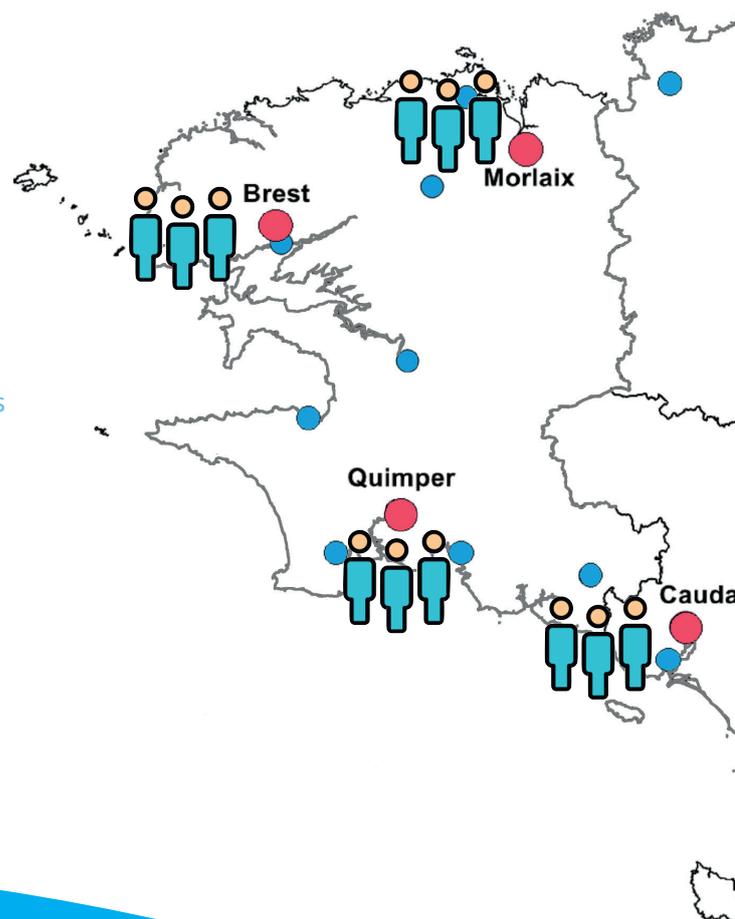
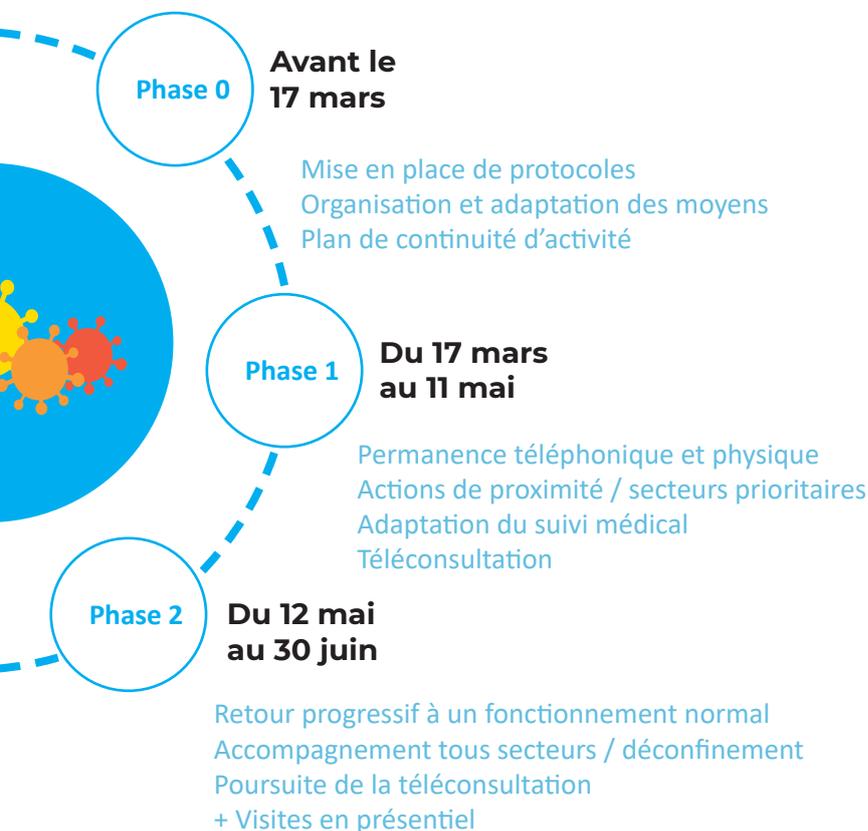
274 secrétaires médicales

71 200 Entreprises adhérentes

735 500 Salariés suivis

Mobilisation des équipes

Actions de proximité auprès des entreprises



Les actions de prévention selon 6 axes d'accompagnement

- **Contact des secteurs prioritaires** : aide et conseil dans le cadre de la poursuite ou de la reprise d'activité.
- **Aide méthodologique à l'élaboration des PCA.**
- **Accompagnement méthodologique à la mise à jour des DUERP** dans le contexte du risque biologique.
- **Conseil, expertise et accompagnement des entreprises sur des problématiques spécifiques** dans le cadre de leur PCA.
- **Cellule d'écoute psychologique** pour les employeurs et les salariés.
- **Accompagnement RPS / Confinement-Déconfinement.**



Au-delà des équipes en télétravail, des équipes Santé Travail mobilisées en présentiel sur les centres du 17 mars au 11 mai 2020...

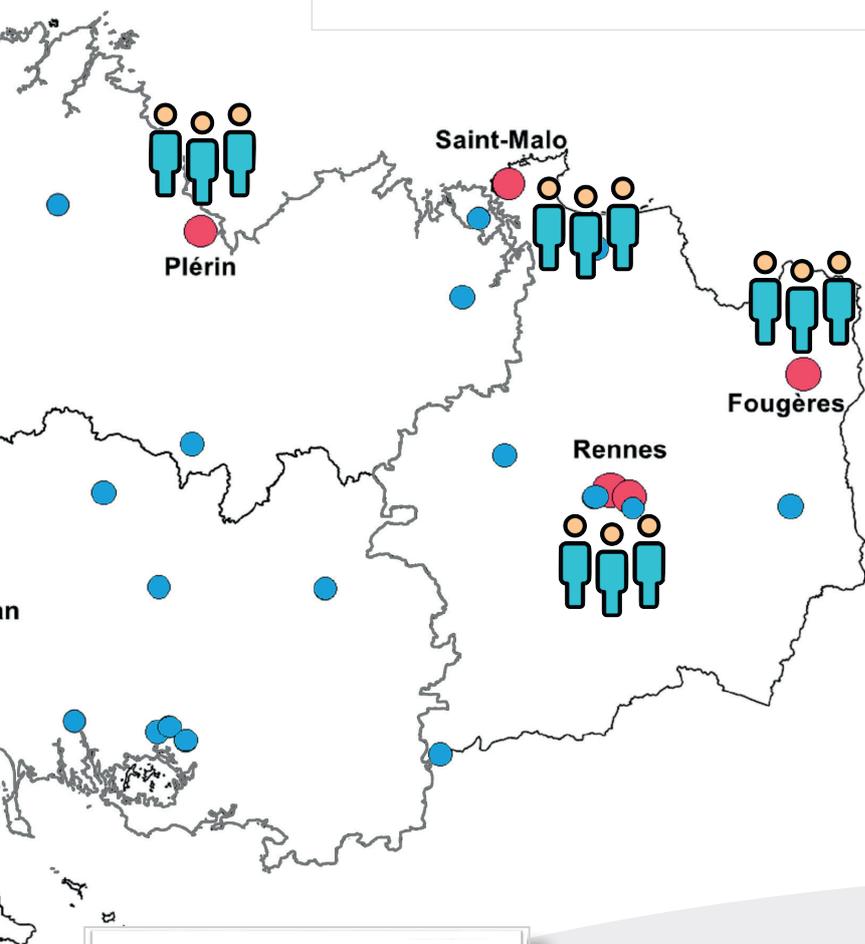
Déploiement des moyens et des services

Devant l'urgence sanitaire, les services se sont mobilisés pour assurer le maintien des activités, répondre aux sollicitations des adhérents et de leurs salariés et apporter toutes les informations et accompagnements nécessaires.

Les services ont, dès la fin février, mis à disposition et diffusé des ressources documentaires de 1^{er} niveau : réglementation, consignes gouvernementales, mesures de précaution sanitaire.

Les équipes ont été présentes et pro-actives (en télétravail et en présentiel) pendant toute la période de confinement : maintien d'une capacité d'accueil physique, téléconsultation, permanences téléphoniques et cellules d'écoute pour répondre aux préoccupations des employeurs.

Lors de la reprise d'activité, les équipes ont délivré de nombreux conseils pour accompagner les entreprises et ainsi les aider à une reprise dans les meilleures conditions de sécurité possibles.



CELLULES D'ÉCOUTE PSY

assurées par des médecins, infirmiers et psychologues du travail

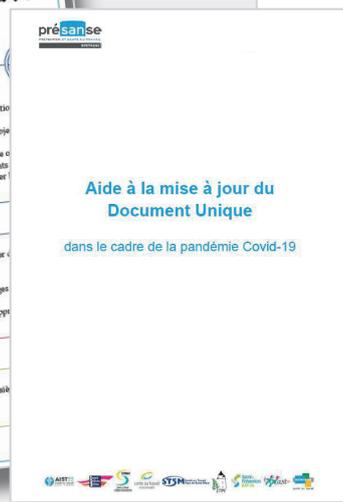
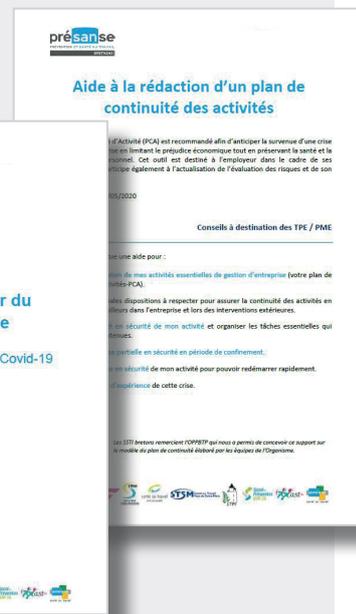
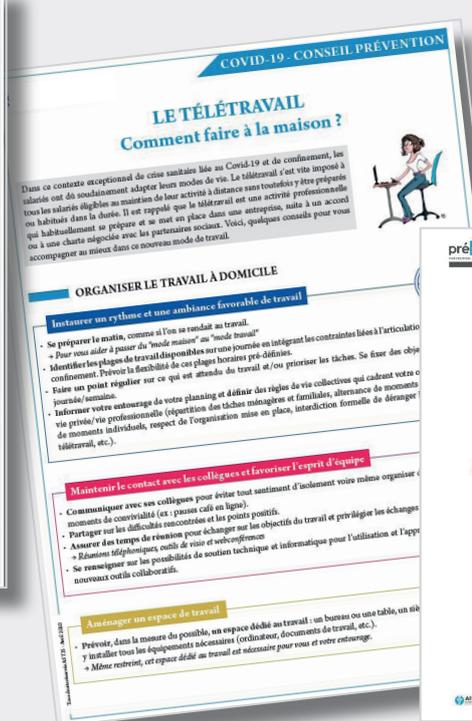
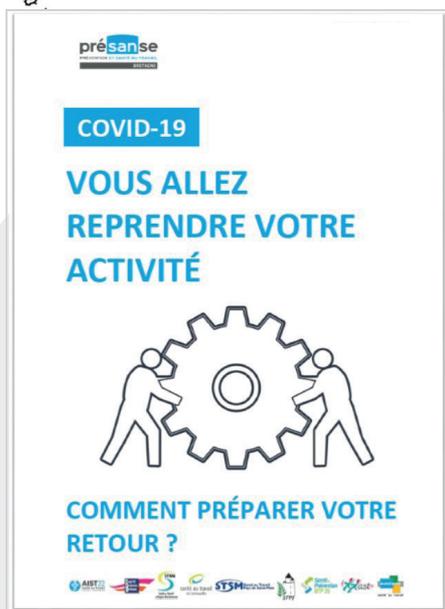
Des centaines d'appels ont fait l'objet d'une prise en charge spécifique

Près de **20 000** ACTIONS EN ENTREPRISES

Phase 1 : les entreprises des secteurs essentiels, «indispensables au fonctionnement du pays»

Phase 2 : tous secteurs

Les outils et guides pratiques réalisés



Vous pouvez retrouver ces outils et guides pratiques sur le site de votre Service de Santé au Travail et sur le site www.presanse-bretagne.org

Suivi individuel

Adaptation & innovation

Face à cette crise sanitaire inédite, les services de santé ont su trouver les réponses organisationnelles adaptées à la réalité de leurs moyens humains et techniques disponibles.

Ils ont maintenu la possibilité de recevoir les salariés des entreprises en présentiel dans des centres de permanence pour préserver une proximité avec les entreprises, mais aussi être réactifs en utilisant la téléconsultation.

Adaptation du suivi individuel

Nos locaux ont été adaptés pour l'accueil du public (écrans de protection, réduction du nombre d'assises dans les accueils, signalétique, etc.).

Avec le confinement et les mesures de précaution et de distanciation entre les personnes, la façon de travailler a changé. Les médecins du travail ont réalisé sur site les visites indispensables et prioritaires pour la santé des personnes et assurer en présentiel le suivi individuel des salariés des secteurs économiques considérés comme indispensables à la nation.

Le décret du 8 avril a autorisé le report des visites périodiques au 31/12/2020 et facilité la gestion des urgences et des priorités.

Par ailleurs, les professionnels des services ont assuré des permanences téléphoniques afin de répondre aux questions des adhérents ou des salariés en difficultés ou soucieux de la situation.

La téléconsultation

Avec l'autorisation donnée le 17 mars par la Direction Générale du Travail (DGT) de réaliser les visites à distance en téléconsultation, les services ont pu multiplier les rendez-vous en assurant par ce moyen le plus possible d'entretiens qui ne requièrent pas la présence physique pour l'examen médical.

L'outil de téléconsultation choisi répond aux exigences fixées par le Ministère de la Santé et des Solidarités en termes de sécurité et de confidentialité des données.

Aujourd'hui, dans certaines situations, les téléconsultations continuent en parallèle des rendez-vous physiques.

**100 %
INNOVATION**

Téléconsultations
Ateliers en ligne
Webinaires
Visioconférences
Télétravail



14 724
téléconsultations
réalisées par nos
médecins et infirmiers



31 496
visites médicales en
présentiel pour les
situations prioritaires



24 873
visites de reprise et à la
demande du salarié

Brest

Le Télégramme

Crise sanitaire COVID-19

Mobilisation des Services de Santé au Travail

Vendredi 10 avril 2020 / www.letelegramme.fr/

Comme les soignants, ils sont sur le pont.(...)
Gros plan sur les médecins du travail...



« Depuis le mardi 17 mars, nous avons complètement réorganisé notre fonctionnement dans l'urgence pour nous adapter face à la crise du Coronavirus (...). »

« Télétravail et entretiens par téléphone (...). Certaines consultations dans le service sont maintenues. (...) une cellule médico-psychologique a également été ouverte (...). »



Fougères

Vendredi 8 mai 2020

www.ouest-france.fr



Crise sanitaire COVID-19

Accompagnement des Services de Santé au Travail

Déconfinement à Fougères. Dans l'enfer des protocoles sanitaires qui pèsent sur les entreprises.



Distances entre salariés, désinfection des locaux, fourniture de masques, promiscuité des vestiaires... À quelques jours du déconfinement, les règles de reprise d'activité se précisent pour les entreprises. (...)

« En manque de directives de l'ARS ou de nos organismes de tutelle (...) on a fait appel à la Médecine du Travail, afin de valider nos procédures de reprise (...). »

Vannes

Samedi 9 mai 2020

www.ouest-france.fr



COVID-19

Les Services de Santé au Travail s'adaptent à la crise

La santé au travail...et au télétravail



L'AMIEM 56 a poursuivi son travail en développant les téléconsultations. Ses 230 salariés ont continué leurs missions en télétravail ou dans les centres, dont huit sont restés ouverts.

La crise du coronavirus a aussi modifié nos rapports avec la santé au travail. Depuis les premières mesures de confinement, fini les rendez-vous systématiques dans les centres de la Médecine du Travail. Pour beaucoup de professions, elles sont possibles à distance, en téléconsultation.(...)

« (...) 455 visites en entreprises ou en centres et 1427 téléconsultations entre le 30 mars et le 30 avril. »



Nos entreprises témoignent

Je voulais souligner le soutien efficace et disponible de votre service et vous remercier de vos nombreux mails et mise à disposition de diverses procédures.

Cadre territorial - Secteur Aide à domicile



Je tiens à vous remercier pour votre appel téléphonique et votre suivi pendant cette crise sanitaire. Les renseignements que vous m'avez apportés sont des conseils et atouts supplémentaires.

Employeur - Garage



Grâce à votre appel, nous pouvons agir encore mieux dès maintenant en entreprise, dans les conditions un peu particulières d'activité. Surtout, nous pouvons nous préparer encore davantage pour la reprise d'activité avec nos salariés et le retour de l'ensemble nos clients.

Employeur - Tertiaire



Webinaires

Paroles d'adhérents



« Merci pour ces outils et pour la qualité du webinaire de cet après-midi. »

« Pourriez-vous s'il vous plaît transmettre mes remerciements à l'équipe qui est intervenue lors de ce Webinaire ? Les informations reçues ainsi que les supports adressés me seront d'une grande aide pour la mise à jour du DUERP. »

22 CÔTES D'ARMOR

AIST 22 | 02 96 74 72 74
www.aist22.fr

29 FINISTÈRE

STI | 02 98 02 81 81
www.sante-travail-iroise.fr

STC | 02 98 55 54 43
www.stc-quimper.org

STRM | 02 98 88 04 07
www.strm.bzh

35 ILLE-&-VILAINE

AST 35 | 02 99 12 13 00
www.ast35.fr

SANTÉ ET PRÉVENTION BTP 35 | 02 99 38 96 11
www.santeprevention35.fr

STPF | 02 99 99 98 18
www.stpf-fougeres.fr

STSM | 02 88 81 12 22
www.sante-travail-saint-malo.org

56 MORBIHAN

AMIEM | 02 97 36 22 62
www.amiem.fr

Toutes les coordonnées
des Services de Santé au Travail

www.presanse-bretagne.org